

Monsieur Frédéric VALLETOUX
Maire de Fontainebleau
40, Rue Grande
77300 FONTAINEBLEAU

**Objet : Accessibilité des personnes handicapées et à mobilité réduite
aux bureaux de vote de Fontainebleau élections Régionales du 21 mars 2010**

Avon, le 24 mars 2010

Monsieur le Maire,

Par la présente, je me permets de vous faire part de mon plus vif mécontentement et dénonce les manquements les plus élémentaires à la loi handicap du 11 février 2005 et tous les textes afférents en ce qui concerne l'accessibilité des personnes handicapées et à mobilité réduite aux établissements recevant du public et plus particulièrement aux bureaux de vote. Notre constat est le suivant :

L'accès aux bureaux de vote de la ville de Fontainebleau (situé au théâtre municipal rue Denecourt) est un parcours du combattant pour les personnes à mobilité réduite (mère de famille avec poussette, personnes âgées, personnes marchant avec difficulté, personnes en fauteuil roulant,...).

Depuis la rue Denecourt, **une seule pancarte indique le chemin à suivre** (sens centre ville - château) aucune information dans l'autre sens (château - centre ville) pour accéder aux bureaux de vote par la rue Richelieu (voir photo), **dont l'accès est différent de l'accès principal.**

Dans la rue Richelieu, **aucune place de stationnement réservée pour les personnes handicapées** (3 ou 4 places auraient été souhaitables - voir photo).

La pancarte qui indique le chemin à suivre se trouve entre deux voitures en stationnement au droit du Pôle Emploi, **donc non visible** (voir photo).

Sur la porte d'accès au théâtre située rue Richelieu, **aucune indication (porte "anonyme")**. Seule la présence d'un plan incliné pour accéder au trottoir **"laisse deviner"** que l'accès serait là (voir photo).

Une fois franchies les portes d'accès, on se trouve au RDC bas devant un escalier (**10 marches à monter**). **Aucun fléchage indiquant le cheminement qu'il faut suivre pour accéder au RCD Haut (voir photo)**. En cherchant bien, il y a sur la droite, en retrait une pancarte indiquant le chemin à suivre par un couloir qui conduit vers un ascenseur (voir photo). **Là encore il faut deviner.**

La chaîne de d'accessibilité est donc rompue depuis la rue Denecourt jusqu'au RDC Haut (accès aux bureaux de vote). **Ceci est une entrave manifeste au devoir citoyen des électeurs handicapés et à mobilité réduite que je dénonce aujourd'hui.**

J'ai déposé une réclamation en ce sens au bureau de vote le dimanche 21 mars 2010 à 12h06, dont j'espère vous avez eu connaissance.

Je souhaite vivement que pour les prochaines élections ce problème soit enfin résolu. **C'est pourquoi, avant toute manifestation, notre association se propose de valider avec les équipes techniques concernées, la chaîne de déplacement des PMR afin d'éviter ce genre de bétise inadmissible.**

Je reste à votre entière disposition pour toutes informations utiles.

Veuillez agréer, Monsieur le Maire, l'expression de mes salutations distinguées.

Jean-Michel Royère

Cf : Six photos

Copie : Monsieur le Sous Préfet de l'arrondissement de Fontainebleau
Conseil Départemental Consultatif des Personnes Handicapées